

Les cahiers de *Maître Jacques*

N°9
MARS
2023

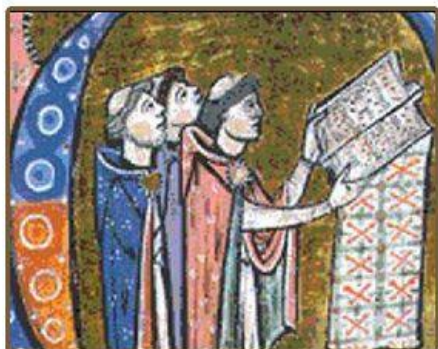
**SAINT-
GEORGES
D'ESPÉRANCHE**



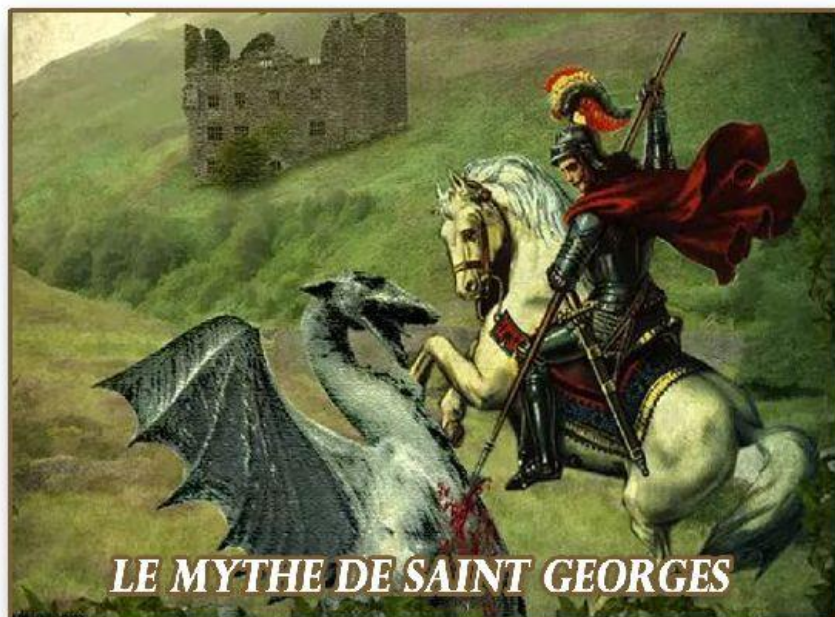
5 euros

DOSSIERS

LA SOCIÉTÉ MÉDIÉVALE



LE NÉOLITHIQUE

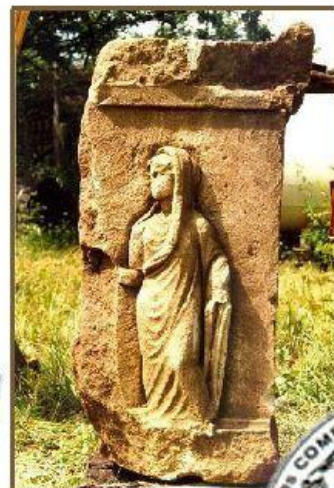


LE MYTHE DE SAINT GEORGES



ULYSSE
CHEVALIER

LA PLAINE
CHANOZ



Editorial *par R.M. Faure*

Je dédie ce cahier n°9 à la mémoire d'Ulysse Chevalier (1841-1923) pour son travail acharné et passionné qui nous laisse un livre en sept tomes, dans lequel une grande partie de nos connaissances du passé sont inscrites. Ce grand livre est la compilation de tous les écrits, vieux textes et cartulaires, existants dans le Dauphiné (Isère, Drôme, Hautes-Alpes) des premiers siècles de notre ère à 1349, date à laquelle le Dauphiné devient Français. Plus de 40 000 écrits sont ainsi résumés et classés par ordre chronologique. A l'heure d'Excel et des bases de données, on a du mal à imaginer la patience et l'acharnement nécessaire pour mener à bien un tel challenge. Ce recueil a été fait pour les générations futures, qui le remercient, et essayent avec les moyens actuels de continuer l'œuvre et la mettre à disposition comme le fait la bibliothèque en ligne Gallica. C'est dans cet esprit que les Compagnons vont augmenter les informations de leur site internet.

Une action collective, qui nous a fait chaud au coeur, a eu lieu ce 3 février, lors de la remise d'un livret retraçant l'histoire de notre village depuis les romains, aux élèves de CM2 de St Georges d'Espéranche. Mairie, communauté de communes, Crédit Agricole ont participé financièrement et les Compagnons ont bâti cet ouvrage qui sera aussi distribué aux CM2 dans les années suivantes.



Les élèves du CM2 recevant le livret d'histoire.

Autre fait à signaler, la mise en valeur, dans la salle des mariages, de la maquette de notre village médiéval supportée maintenant par une table appropriée et de belle facture.



Pourquoi le « Regeste Dauphinois » ?

par Ulysse Chevalier (1841-1923)

Je ne puis dissimuler ma joie de voir sortir des presses le premier fascicule du Regeste Dauphinois : c'est là, comme l'une ou l'autre partie du Répertoire des Sources, et le Repertorium hymnologicum, une de ces entreprises que l'on ne commence pas, plus que septuagénaire, sans l'appréhension de ne pouvoir les terminer. Et cependant, j'ai confiance... Dieu aidant.

Doter le Dauphiné d'un Regeste, c'est-à-dire d'une table critique contenant l'analyse de tous les documents qui le concernent jusqu'à sa réunion à la couronne de France, a été l'un de mes premiers projets, comme la plus persistante de mes ambitions. Irréalisable il y a cinquante ans, le Regeste Dauphinois est devenu possible, aujourd'hui que tous les cartulaires connus de notre province ont été publiés.

L'utilité de travaux tels que celui-ci n'est plus à démontrer : depuis les Regesta de Georgisch publiés à Francfort en 1740-2; leur nombre n'a cessé de s'accroître, ainsi que leur succès. Quels incomparables instruments de travail que les dernières éditions des Regesta de Bohmer, ou ceux de Jaffé et de Potthast !

Pourquoi, m'a-t-on dit : se confiner dans un cadre aussi restreint que le Dauphiné ? pourquoi ne point dépasser l'année 1349 ? N'eût-il pas été plus profitable de reprendre, par exemple, les tables, encore précieuses, mais combien incomplètes, de Bréquigny ? Si séduisante que puisse paraître cette idée, je démontrerais sans peine quelle est prématurée, pour la même raison que l'était, il y a un demi-siècle, celle du Regeste Dauphinois. Mais l'objection tombe d'elle-même devant les proportions déjà exorbitantes que menace de prendre le présent ouvrage.

Me reprochera-t-on dès lors la vaine prétention de viser à prendre le présent ouvrage.

Me reprochera-t-on dès lors la vaine prétention de viser à être complet, et d'insérer pour cela des actes insignifiants ? Qu'est-ce qu'un acte insignifiant ? Si l'on interroge un chronologiste, un géographe ou un légiste, un écrivain d'histoire générale ou un partisan de monographies, chacun aura ses préférences, et on le conçoit, une sélection même très judicieuse paraîtrait arbitraire à beaucoup d'érudits et exposerait à des lacunes essentielles.

La science tend et elle tendra de plus en plus, non seulement à l'exactitude, mais à l'ampleur de l'information : dans l'histoire, en particulier, c'est de ce côté que peut se produire un progrès véritable. Il n'y a pas, il est vrai, d'historien complet sans une forte culture intellectuelle et l'aptitude aux généralisations philosophiques, mais surtout, il est évident que sans érudition il n'y a pas d'histoire.

Dans cet ordre d'idées, j'ai utilisé les inscriptions chrétiennes (d'aucuns en trouveront les Ve, VIe et VIIe siècles encombrés) et les obituaires. Ce sont là, à la vérité, des documents très frustes ; néanmoins, ils compensent, durant une longue période, la pénurie des chartes et ne laissent pas d'éclairer parfois des documents plus explicites.

Quelques mots sur la méthode de rédaction.

Les épitaphes courtes ont été abrégées de telle manière qu'on puisse les reconstituer ; on s'est contenté de citer le début des plus longues.

Les emprunts aux chroniques consistent, tantôt en citations textuelles, tantôt en analyses. C'est là un genre de renseignements très délicats à employer, à cause de leur imprécision. Si les chroniques, les vies de saints ou d'autres personnages par des contemporains nous ont conservé la vraie physionomie morale du moyen âge, il est bien difficile d'en rétablir la chronologie. Aussi ai-je fait un usage très restreint de cette catégorie de documents. L'élément constitutif, presque unique, du Regeste, surtout à partir du Xe siècle, ce sont les analyses de chartes. On voudra bien remarquer la rigoureuse méthode observée dans ces analyses ; on y trouvera toujours dans le même ordre le personnage principal (prince donateur, arbitre etc.), puis les personnes ou institutions que l'acte concerne, l'objet et les clauses, enfin les notes chronologiques qui ne sont pas contenues dans la

date en tête de chaque article. Il a été d'autant plus facile de réaliser cette uniformité nécessaire, que le Regeste est resté à l'état de notes jusqu'à la fin de l'année 1908(décembre) et a été depuis rédigé presque sans discontinuité.

Je me suis également efforcé de condenser dans le moindre espace possible une quantité considérable d'indications.

Les analyses présentent comme une réduction photographique des chartes. Aucune donnée importante n'est omise ; tous les personnages ayant un titre de seigneurie ou de dignité ecclésiastique ou civile sont cités, ainsi que toutes les localités. Pour conserver fidèlement la physionomie des documents, je me suis abstenu des traductions hasardeuses de termes de basse latinité, de même que j'ai préféré donner la forme ancienne des noms géographiques plutôt que d'admettre des identifications douteuses ; d'ordinaire, j'ai mis entre parenthèses la forme ancienne à côté de l'actuelle.

Pour ce qui est des noms propres de personnes, je pressens bien un grief. Au lieu de les franciser sous la forme qui pourrait paraître la plus plausible, j'ai maintenu l'orthographe des documents, et si certains ont reçu une forme moderne absolument fixe, je conserve entre parenthèses la forme ancienne. Il m'arrivera donc d'avoir écrit de quatre ou cinq manières le nom du même personnage. C'est un procédé bien intentionnel ; il convient à mon ouvrage, mais celui qui écrit un récit historique n'a pas les mêmes raisons de s'y astreindre.

Une règle presque absolue a été de ne rédiger les notices que sur des textes complets, publiés ou manuscrits ; les analyses des auteurs avaient le défaut de ne pas correspondre à mon plan et de manquer parfois d'exactitude. J'ai fait une exception pour quelques actes du Cartulaire de Saint-Pierre de Vienne, dont il ne nous reste que les fragments et les aperçus donnés par Chorier.

Bien qu'il m'ait été possible de restituer leur vraie date à les aperçus donnés par Chorier.

Bien qu'il m'ait été possible de restituer leur vraie date à beaucoup de pièces ou d'arriver à une plus grande approximation pour nombre d'autres, il en reste encore trop dont la chronologie est incertaine. Cela tient à l'ignorance des notaires ou à la négligence des scribes qui ont rédigé ou transcrit les originaux. Des cartulaires entiers, comme ceux de Domène et du Temple de Vault, ne renferment pas dix pièces datées. Et lorsque, après beaucoup de peine, on arriverait à les classer entre elles avec une certaine vraisemblance dans chaque cartulaire. il demeurerait impossible de leur assigner une date approchante.

On sait toutes les difficultés que présentent les dates indiquées seulement par les années du règne des princes. Ceux dont les états se sont agrandis successivement de plusieurs fractions, avaient autant de manières de dater que de régions à gouverner. On convient par exemple que la chronologie des actes du roi Conrad est inextricable (voir col. 189).

J'ai pensé rendre service à maint lecteur en indiquant la succession des souverains ayant régné sur tout ou notable partie du Dauphiné, depuis les rois Bourguignons et Francs jusqu'à la fin du second royaume de Bourgogne (septembre 1032), où le Dauphiné devint terre d'Empire.

La bibliographie de chaque article est aussi complète que possible : c'est un avantage incontestable, car chacun ne peut avoir toutes les sources à sa portée. Pour le réaliser, force m'a été d'adopter un système de citations très bref, dont chacun aura aisément la clef à l'aide de la table bibliographique ci-après. Tout article un peu important renferme d'ordinaire : 1° les sources manuscrites suivies d'un trait (—) ; 2° les éditions, suivies de deux(-), et 3° les ouvrages relatifs à la pièce.

Je ne terminerai pas cette préface provisoire sans réclamer l'indulgence de mes confrères en érudition. J'aurais pu me promettre, il y a vingt ans, de donner un travail presque exempt de fautes. A l'heure qu'il est pour moi, les facultés de l'esprit n'ont plus la même souplesse, la mémoire autant de ressources. Un errata postérieur donnera satisfaction aux corrections qui me seront proposées.

U. C.

Romans, 27 juin 1912.

Les haches polies de St-Georges-d'Espéranche

Par Alain Gautron



Figure 1

La découverte ces dernières années sur le territoire de la commune de Saint Georges d'Espéranche de plusieurs haches polies vient rappeler que notre territoire est habité depuis de nombreux siècles.

En effet, si la hache est déjà fabriquée par les hommes du Paléolithique (-3,3 millions d'années / -12000 av NE) en bois de cerf ou en pierre taillée, cet outil va voir sa fonctionnalité très nettement améliorée durant le Néolithique (-12000 / -4000 av NE) par polissage et gommage des aspérités de la pierre.

Cette évolution est loin d'être anodine car le Néolithique (qui signifie : « âge de la pierre nouvelle ») constitue un tournant dans la vie des hommes. Les nomades vivant jusqu'alors de chasse, de pêche et de cueillette deviennent progressivement sédentaires et se mettent à cultiver et à élever des animaux. C'est durant cette période du Néolithique que l'on voit l'apparition de l'agriculture et du pastoralisme et la hache polie en est l'emblème.

La forêt qui recouvre la région est défrichée afin de laisser la place à des zones cultivables et à des pâturages pour les animaux domestiqués. Le bois devient un matériau aux usages très variés dont l'exploitation accrue nécessite un outil adapté : la hache polie.



Figure 5

La réelle invention du Néolithique consiste dans le polissage de la hache pour en renforcer la solidité, la longévité et aussi permettre un meilleur affûtage du tranchant.

La pierre matière première est collectée en général à proximité des lieux de vie. Le silex puis d'autres roches dites « vertes » moins dures et mieux adaptées à la fabrication des haches sont utilisées : dolérite, granit, jadéite, fibrolithe, ...).



Figure 6



Figure 3

Afin de réaliser des arêtes vives, la pierre est tout d'abord martelée par percussion au bois de cervidé (dit « tendre ») et le résultat consiste en une ébauche plus ou moins régulière.

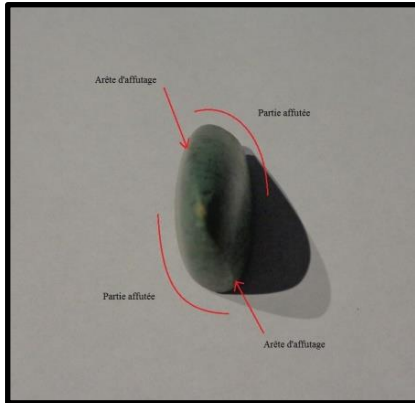


Figure 7

Le résultat est que l'outil ainsi affûté devient d'une efficacité redoutable. Sa surface parfaitement lisse permet une meilleure répartition des ondes de chocs, ce qui évite d'éclater à l'usage.



Figure 4



Manche bois

Par ailleurs, pourvues d'un manche en bois, l'emmanchement va lui aussi évoluer avec le temps : d'abord de manière directe dans les manches en bois, puis indirectement via une gaine en bois de cerf qui offre l'avantage d'amortir les chocs et de limiter l'usure du manche.

C'est ainsi qu'il y a plusieurs millénaires ont commencé à être façonnés les paysages que nous connaissons aujourd'hui et qu'à notre tour nous habitons. Les outils ont évolué, mais notre devoir reste le même : prendre soin de notre environnement afin d'y préserver la vie sous toutes ses formes et transmettre aux générations à venir le meilleur de ce que le génie humain est capable d'inventer.



Figure 8

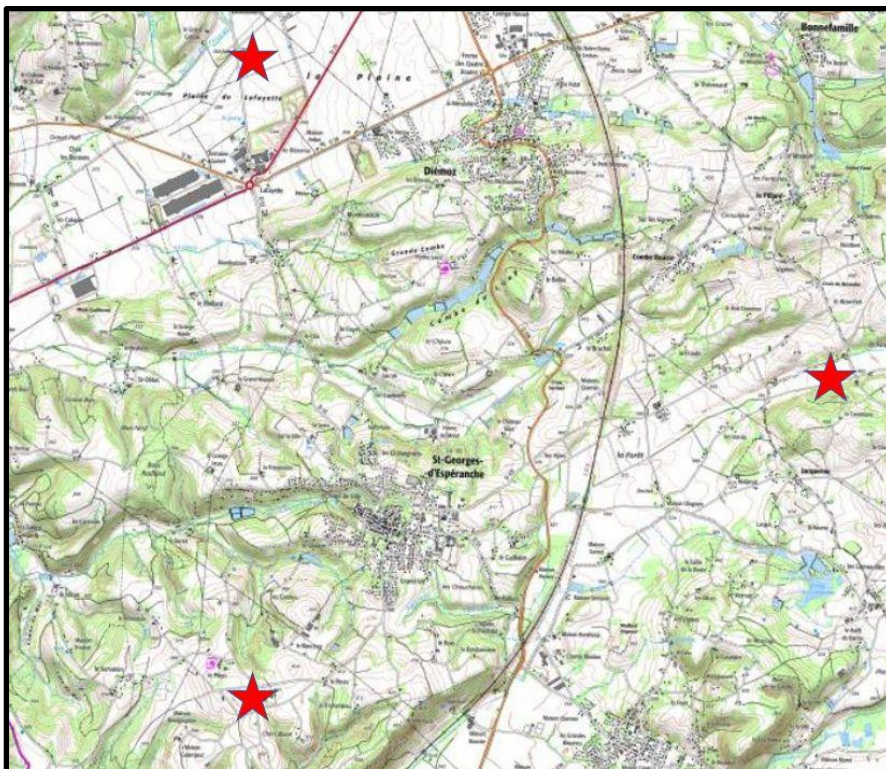
Sur le territoire actuel de St Georges d'Espéranché deux haches ont été trouvées par M. DARMAILLACQ à La Forêt, territoire qui tient son nom de la grande forêt giboyeuse du Moyen-âge de La Blache (figures 1 et 2), une autre par M. RAMBOURG au Revoireau (figures 3 et 4) et une autre par M. CHEVALIER à la limite de St Georges et Valencin, au Quatre Vents (figures 5, 6 et 7).



Figure 9

Un biface (figures 8 et 9) a aussi été découvert par M. Labruyère sur le territoire de la commune.

Ces découvertes aux points cardinaux de la commune montrent une occupation passagère, mais certaine du territoire, qui après la dernière glaciation (- 10000 ans) a été lentement peuplé par des chasseurs cueilleurs qui se sont peu à peu sédentarisés avec le développement des techniques agricoles. Ces haches étaient des outils très courants aux multiples fonctions, dont le travail du bois était le principal emploi pour défricher et bâtir.



Les étoiles représentent les lieux où ont été trouvées les haches

Histoire de La Foret de Chanoz

Par Solange Paturel et Gérald Chevalier

Depuis le moyen âge, la plaine de Lafayette, autrefois la forêt de Chanoz, a fait partie du territoire de Saint Georges qui comprenait aussi le territoire de Valencin. Cette forêt a disparu, elle ne dépend plus de Saint Georges, (sauf une partie conséquence, dont la zone industrielle). Si l'on se réfère aux travaux de André Plank sur l'origine des noms des communes ou lieu-dit du département de l'Isère, Chanoz, pourrait venir du celte CASSANOS, désignant le chêne ; qui est (était) effectivement présent sur le territoire de la commune de St Georges d'Espéranché. Nous allons évoquer son histoire liée à celle de Saint Georges d'Espéranché.

Au néolithique, (Age de la pierre polie) le territoire de Chanoz a servi, suivant les périodes, de support pour l'agriculture et l'élevage. En témoignent des objets datant de cette époque (6000 à 2200 ans Av JC) qui ont été collectés près de la rivière de Césarges sur les terrains en limite de Saint Georges et Valencin.

Les objets suivants ont été collectés.



Pilons



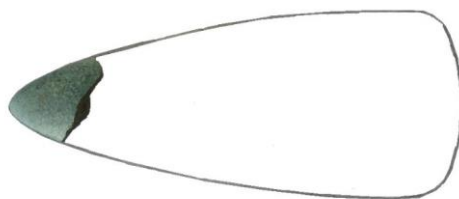
Poids de lestage (tissage)



Demi racloir en silex



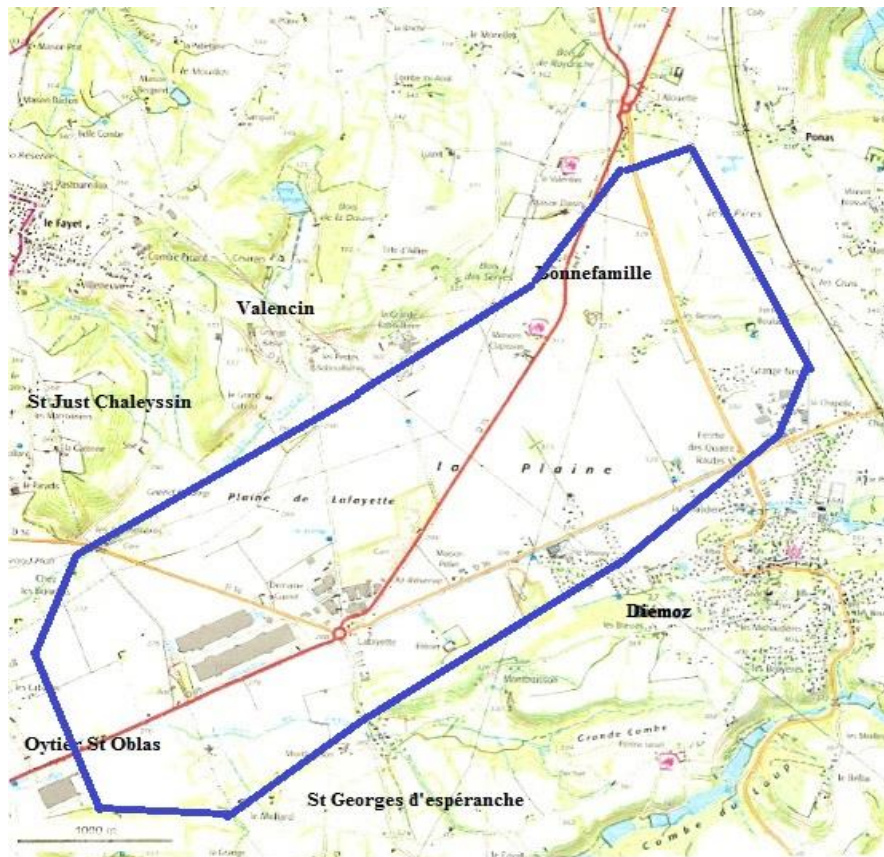
Meule dormante avec son broyeur



Arrière de Hache polie

La population vivait dans des campements, c'était l'époque de la fin des chasseurs cueilleurs qui se sédentarisèrent. L'emplacement des campements de ces hommes et femmes étaient souvent proche des sources d'eau au pied des coteaux alentour. Certains de leurs abris surplombant la plaine de Chanoz étaient creusés directement dans les buttes mollassiques de l'âge de Riss, (avant dernière période glaciaire en Europe).

La Forêt « Antique » de Chanoz couvrait toute la plaine de Lafayette, enclavée entre divers territoires Diemoz, St Georges d'Espéranché, Oytier St Oblas, St Just Chaleyssin, Valencin, Heyrieux et Bonnefamille, comme le montre la carte suivante.



Limites de la forêt de Chanoz

Pourquoi « Antique » ? car déjà différentes voies Celtes, puis Romaines la traversait. Les Allobroges (peuples Gaulois mélangés aux Celtes en provenance de l'Europe centrale) ont façonné le paysage de cette plaine en cultivant la terre, et en créant de nouveaux chemins qui nous sont parvenus avec leurs noms. Comme la voie celtique de Sibuanche et les diverses voies romaines. Au temps de l'empire Romain, avant de devenir une forêt, c'était une plaine fertile qui couvrait à peu près 600 ha. Des restes d'habitats Gallo-Romain ont été décelés dans les territoires de Oytier, Diemoz et Valencin.



Habitat gallo-romain

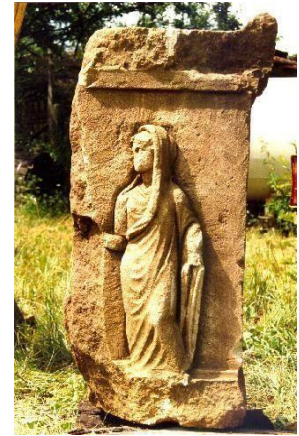
*Strate d'artefacts découverte au lieudit « les Babouillères » (Nord de la plaine de Chanoz)
(Restes d'une villa brûlée lors d'une guerre civile)*



Poterie sigillée



Poterie allobroge



Eléments de la fouille et Stèle supposée d'Epona (déesse Celte) retrouvée durant les travaux du TGV à Diémoz.

Le premier personnage célèbre qui foula la forêt de Chanoz est peut-être Jules César.

En -58 les Helvètes (peuple de l'actuelle Suisse) saccagent la Séquanie, le territoire Ambarre et celui des Eduens. Ces derniers font appel au futur empereur qui repousse les Helvètes dans leur contrée. Puis il part pour l'Italie lever cinq légions et se dirige vers Vienne. Voici son itinéraire depuis Turin. (15 avril -58)

- 2 jours soit 38 km/jour de Turin (Italie) à Ocèle (Exilles)
- 7 jours soit 13 km/jours d'Ocèle à Embrun, capitale des Caturiges en passant par le col du Montgenèvre (route de montagne)
- 2 jours soit 20 km/jours d'Embrun à Gap (il évite ainsi la Maurienne enneigée à cette époque de l'année nous sommes fin Avril)
- De Gap à Lyon, il mène son armée sur le territoire des Allobroges puis chez les Ségusiaves peuple au-delà de la province et du Rhône. Puis son récit reprend depuis son campement situé à Lugdunum. (Lyon, place Bellecour). Il est venu rejoindre son lieutenant Labiénus à Vienne chez un notable Allobroge.

Dans ses mémoires sur la guerre des Gaules, son texte s'arrête à Gap pour reprendre à Lyon. Il nous faut donc imaginer la traversée de l'Allobrogie.

Pour aller de Gap à Lyon, l'armée romaine a mis 8 jours soit une moyenne de 25 Km par jours.

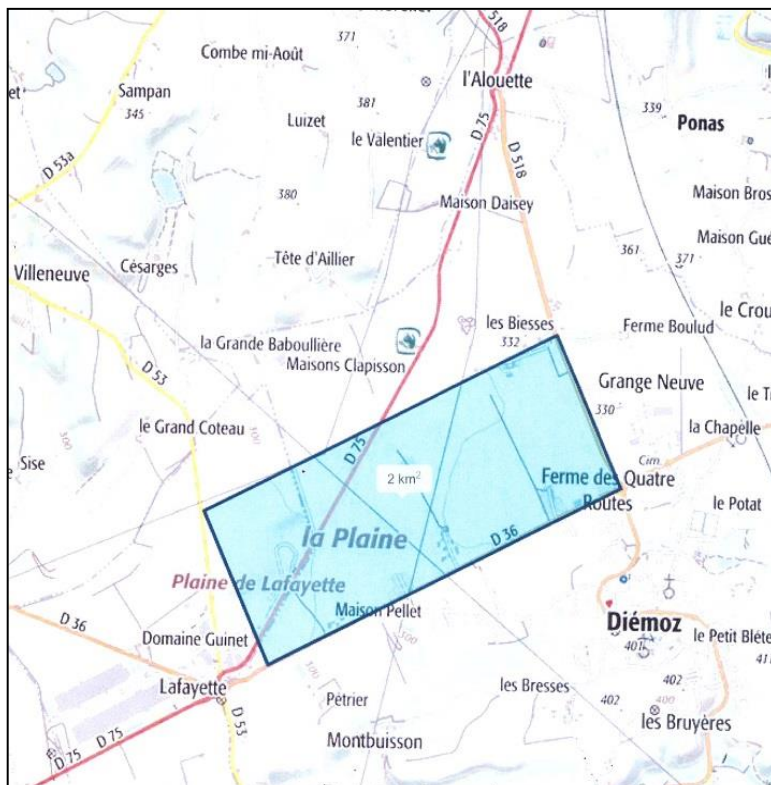
La localité de Morginum (Moirans) est implantée le long de la voie romaine qui allait de l'Italie à Vienne par le col de Montgenèvre et Grenoble, Moirans était une ville-étape très active. Un camp romain aurait existé. Une autre localité tire son nom d'un camp romain : Champier ; indice qu'à cette époque, César aurait pu y implanter son campement d'étape.

De Vizille à Moirans puis Champier, Diémoz (plaine de Lafayette) et Lyon, nous obtenons une moyenne de 32 km par jour. Ce qui est probable car nous sommes en zone de plaine.

César s'est rendu à Vienne chez un notable allobroge pour y rejoindre son lieutenant Labiénus dont la légion tenait camp, probablement dans la plaine de Pusignan. A Vienne, César était sans ses cinq légions. Trop d'hommes à gérer dans cette petite ville. Il a sans doute laissé ses légions dans un campement assez proche de lui et de la route qu'ils devaient parcourir depuis Champier à Diémoz puis Lyon. Une légende locale dit que la route de Césarges qui relie St Georges d'Espéranche à Heyrieux tient son nom du passage de César.

Ou César a pu implanter son camp avant que son armée rejoigne la légion de Labiénus en marche pour Lyon. Jules César et ses 5 légions, a besoin d'un terrain assez vaste et dégagé avec eau et bois à proximité pour son campement.

Une légion comporte 6000 soldats auquel s'ajoute les auxiliaires, muletiers et le commandement. César, Proconsul Romain (gouverneur) en possède cinq, il a donc besoin d'une surface d'au moins 200 ha pour loger son armée soit à peu près 36000 personnes.



Campement supposé des légions de César.

Dans la plaine de Chanoz, un espace proche de la voie Sibuenche est légèrement bombé ce qui offre une protection naturelle de surplomb avec un « vallum » (sillon morainique) qui s'étend des « petites Babouillères » à la « grange neuve ». De plus, en bordure de la plaine, un marécage était alimenté par les sources du coteau (actuellement nommé Pisse vache) et les collines proches (1500 m) du camp peuvent servir de poste d'observation. Il est probable qu'à cette époque la plaine était en culture parsemé de quelques bois qui ont dû servir à la construction de palissades pour la protection du camp. Nous sommes en -58 et la dernière révolte des allobroges mené par un chef nommé Catagnatos, date de -62 soit 4 ans avant la venue de l'empereur.

Il y a donc là, tous les éléments pour la sécurité et l'élaboration d'un camp dans cette zone mais faute de preuves concrètes cela reste une supposition.

Après le passage supposé de Jules César nous avons quelques repères pour suivre l'évolution de la plaine de Chanoz aux différentes époques.

Entre 843 et 869 la plaine de Chanoz fait partie du royaume de Lothaire II suite à la mort de Charlemagne.

En 877 dans une ordonnance de Charles le chauve (petit fils de Charlemagne), il est mentionné que Vienne était alors environnée de bois de tous côtés. Les forêts de Limon, de Septème, de St Georges, de Fallavier et d'Heyrieux ne composaient qu'une seule forêt. Toutes les éminences qui sont autour du vieux château de Pipet étaient ombragées par la forêt qui formait sous les Carolingiens une forêt royale.

Avant la construction d'une ville nouvelle Philippe de Savoie achète de nombreuses terres et de nombreux bois.

Le 13 mars 1262, Milon de Diémoz (Duemos) vend à Philippe de Savoie, élu de Lyon, seigneur de St-Georges-d'Espéranche et de Septème, un bois, près des routes de Diémoz à Heyrieux au prix de 37 liv, 15 sols. (Regeste Dauphinois 9965)

Ce bois, s'étendait depuis la forêt du seigneur Philippe (Forêt de Chanoz) jusqu'à la voie publique

qui va de Diémoz à Heyrieux, d'un côté et de l'autre depuis la voie publique qui tend de Bourgoin à Vienne. Cette description nous permet de situer ce bois aux environs de l'ancienne gare de Diémoz (ADI B 3605, rapporté par J Saunier)

Toujours en 1262, Aymar de Pusignieu vend à Philippe de Savoie tout ce qu'il possède dans le même secteur, à l'ouest de la forêt : ses terres, ses bois et ses prés.

En 1264, un bois au nord de la même forêt, sur la paroisse d'Heyrieux, est vendu par Raynaud de Bois.

Cette politique d'achats dans cette zone du mandement se maintient encore en 1265, en 1275, sur Diémoz cette fois, en 1276 encore sur Chanoz.

Le 21 mars 1265, Hugues Caillaz et sa femme Bozona, habitants de Diémoz, vendent à Philippe de Savoie, archevêque de Lyon et seigneur de St Georges d'Espéranche, un bois situé dans la forêt de Chanoz près du chemin de Diémoz à Heyrieux au prix de 110 livres (Regeste Dauphinois n°10245).

Chambéry le 28 février 1327 : procédure portant à vérification par Edouard, comte de Savoie de la concession faite à noble Gérard de Diémoz en toute justice, pour agrandir l'étendue de la paroisse, dont les limites s'étendront de Fallavier au grand chemin au bout de la forêt de Chanoz. (Regeste dauphinois 23426)

La forêt de Chanoz a donc été Savoyarde pendant plus d'un siècle. Après le traité de Paris qui termine le rattachement du Dauphiné à la France, elle appartient aux seigneurs engagistes gestionnaires leur vie durant du domaine de Saint Georges attribué par le roi de France.

Ces seigneurs qui considèrent ce territoire comme une rente (leur vie durant) vont peu à peu le dilapider au point que le gouverneur du Dauphiné les rappellera à l'ordre, les magnifiques chênes servant de bois pour les constructions navales au 16 et 17^{ème} siècle.

Les seigneurs suivants ont été propriétaires de la forêt de Chanoz :

Seigneur de Beauvoir : 1000-1203

Seigneurs de Savoie : 1248-1349

Seigneur Jean de Bagnol : 1355-1365

Seigneur Philippe Baudet : 1365-1401

Seigneur Jean de Mingre : 1401-1422

Seigneur Borne Caqueran : 1422-1519

Seigneur Louis de Chandio : 1519-1532

Domaine Royal : 1532-1573

Pierre Palmier : 1573-1594

Aymar II et III de poisieu : 1594-1620

Melchior de Bernard du bourg de Cize marié à Pascal Marie : 1620-1663

Eleonore de Bernard mariée à Pierre Alleman: 1663-1700

On constate dans les écrits que la famille de Musy de Diémoz avait, dans l'église de Diémoz, leur « Grotte » ou tombeau sur le côté gauche du chœur près de la chapelle, à côté de la pierre tombale de Loyse d'Arces. Il semblerait qu'en 1693, Jeanne de Musy ait repris le titre de Dame de Diémoz et paie des impôts sur des propriétés nobles de la plaine de Chanoz.

Un extrait des Archives sur les propriétaires terriens dépendants de la commanderie de Bellecombe en 1706 illustre leurs rapports parfois tendus.

Signification au fermier de la commanderie de Bellecombe de la défense de percevoir la dîme sur la forêt de « Chanotz », signification faite à la requête de « François-Joseph de Gelas de Liberon, comte du Passage, seigneur de Saint-George d'Espéranche, Upie, Barcelonne et autres places », exposant qu'« il a droit de percevoir les dismes qui s'élèvent dans toute l'estendue du territoire de la forest de Chanotz, dépendant de lad. terre et seigneurie de St-George et qui est toute sittiée sur led. Mandement de St-George,

comme étant assessorie de la grande disme dud. St-George, ainsy que tant led. seigneur du Passage qu'après son décedz le seigneur marquis de Blanchefort et madame la maréchalle de Créquis, sa mère,..... en ont toujours jouy, depuis le défrichement de lad. forest, il y a plus de 50 ans, jusqu'au décedz du seigneur marquis de Créquis arrivé le 16e aoust dernier.... tant en vertu des titres de l'engagement de lad. terre de St-George que de la cession de messrs du chapitre de St-Pierre de Vienne qui demandoient les dismes de lad. forest comme noales dépendant de leur disme de Diesmoz et St-Oblas. Néantmoingz led. seigneur suppliant a appris que le seigneur commandeur de Bellecombe et son fermier ayant esté mal informés par des personnes mal intentionnées en leur persuadant.... qu'une partie dud. territoire de la forest de Chanotz est sittué, du costé de bize et de Ponas, sur le mandement de Fallavier où led. seigneur commandeur est dessimateur, et qu'ainsy la disme dud. Fallavier qui luy appartient se doit estendre sur une grande partie de lad. foretz.... »

Sources « archives de l'ordre de Malte » 1113-1793

Marquis François de Vachon de Belmond 1741-1795

Vicomte de Rogniat Joseph : 1793-1835

Marquis Antoine Marie de Syon de St André marié à Marie Adelaïde de Leusse 1795-1804

En 1727 Une revendication de propriété portée devant le Parlement de Grenoble oppose les habitants pour litige avec les seigneurs propriétaires, ces derniers contestant l'existence de toute servitude comme à Saint Georges d'Espéranche où ils prétendent que les bois communs ont été dégradés par les habitants. ADI, arch.dép. Isère, II C 960.

En 1795, le conseil général de Saint Georges d'Espéranche déclare que l'émigré *Levis*, le Comte de Lévis, seigneur de Saint Georges, dont le château brûla le 30 juillet 1789, possède dans la plaine de Chanoz : 3702 bichées et 3 coupes dans la forêt où il se trouve 10 domaines bâtis, plus un pré de 94 journaux, 1 bois de 844 journaux, 4 coupes en vigne. Le tout pouvait produire 30 000 livres de rente. Les 10 domaines de Chanoz sont mis sous séquestres, ils étaient occupés par : *Genin, Claude Blanc, Benoît Vernay, Jacques Clopin, Jean Ferrand, Claude Guyot, Joachin Faure*.

Sous le 1^{er} Empire, le compte rendu d'un procès Judiciaire entre le Sieur David, rentier à Lyon et le Sieur Colin, fermier du Seigneur de Syon dans le domaine de Lafontaine situé dans la plaine de Chanoz), indique qu'une partie de la plaine de Chanoz était en partie en prairie pour y faire paître et nourrir un immense troupeau de moutons de race Mérinos. le projet et le bail mal exploités se terminent assez mal.

Comte André Hippolyte de Leusse notaire : 1804-1858

De 1858 à 1878 Des bourgeois Lyonnais ont acheté des propriétés dans la plaine de Chanoz pour faire de la spéculation et les revendre à des fermiers.

Une légende du 16^{ème} Siècle :

Une légende transmise dans les familles diémoises dit que la Dame Loyse d'Arce (veuve de Robin d'Oncieu, Seigneur de Diémoz) fit élever un monument en reconnaissance à la Vierge Marie pour avoir échappé aux brigands qui sévissaient dans la forêt de Chanoz.

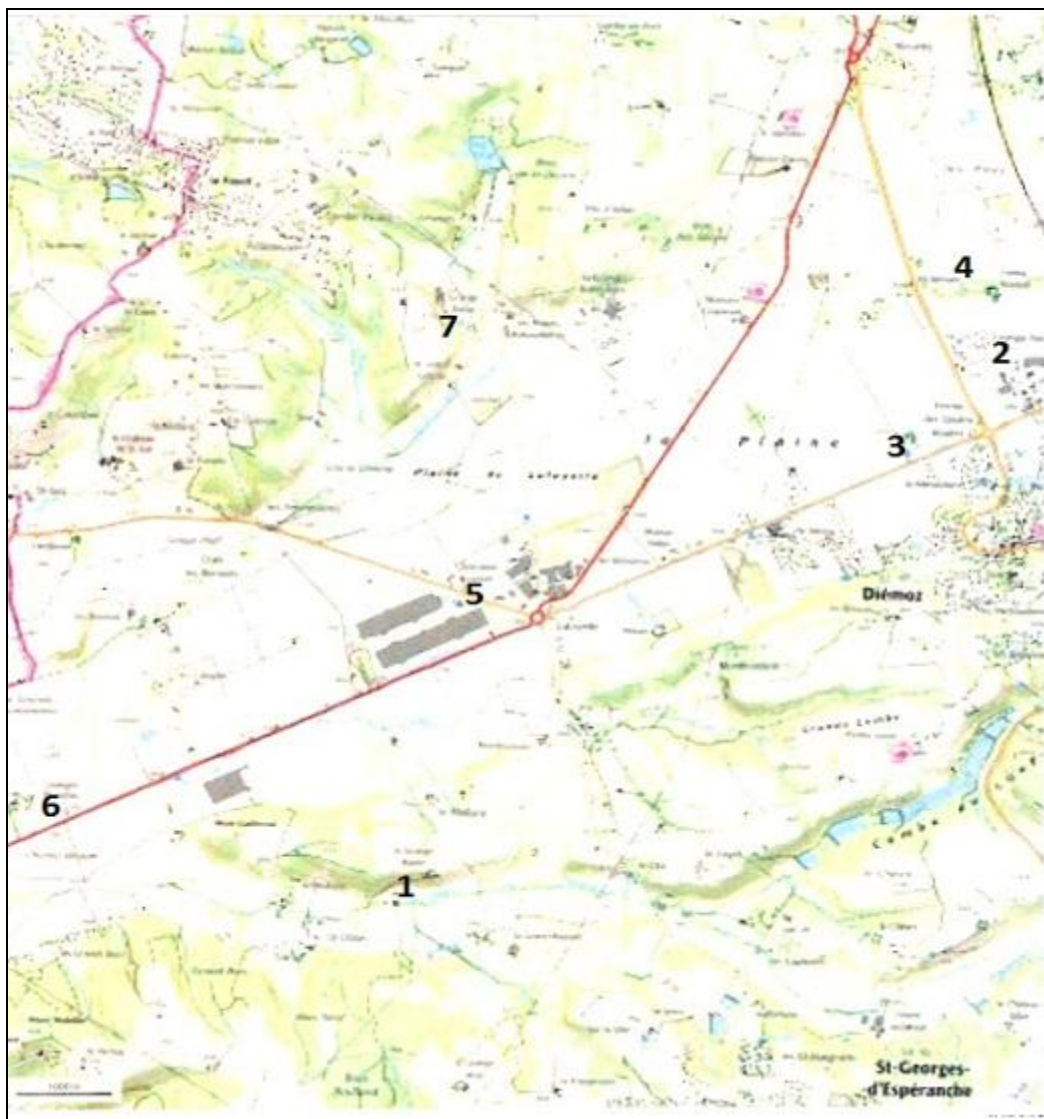
Ce monument serait surement l'église Saint Roch de Diemoz construite entre 1521 et 1533 comme l'indique « la gazette des Ancêtres, association historique de Diemoz)... car à l'origine, il s'agissait d'une chapelle dépendante du château de Diemoz ...réservée à la famille seigneuriale d'Oncieu. Cette église aux dimensions modestes, évite la destruction pour être élargie de 2 nefs complémentaires latérales probablement à la demande de Loyce d'Arce.

D'autres écrits sur cette légende, pensent qu'il s'agirait de la chapelle Notre Dame de Lestra, qui date de 1281 construite sur un édifice érodé de l'époque Gallo-Romaine. Une annexe aurait également été rajouté à droite de la chapelle, ou l'on peut constater le blason de la Famille d'Oncieu sur la croix de voute.



Chapelle Notre-Dame de Lestra : blasons

Dans les années 50, plusieurs domaines étaient appelés « grange »



- 1 La grange haute en limite sud
- 2 La grange neuve toute à l'est
- 3 La grange du Loup, déjà citée
- 4 La grange de la fontaine
- 5 La grand grange à l'ouest
- 6 Granges blanches extrémité ouest
- 7 Granges basses en limite nord

Aujourd'hui en 2022 les divers propriétaires des terres cultivées (blé, maïs, colza) sur la plaine sont :

Meilland Richardier a acheté et rasé environ 25 ha de la Forêt en 1961 pour implanter une société de production de rosiers et bénéficiant des bienfaits et de la présence d'une puissante nappe phréatique. Seule, une infime partie du bois de la famille Thomas existe encore aujourd'hui. Le reste des familles propriétaires mais non exploitantes sont, Jacquier, Genin, Julien, Berrier, Merlin, Robert, Pellet, Richard, Groix (Sermet)

Les Richesses de la Forêt de Chanoz :

La forêt de Chanoz était une source de revenus pour les seigneurs, elle aurait été abattue en grande partie à l'époque des Bourbons et des premiers explorateurs afin d'alimenter les chantiers navals du royaume. Entre 1599 et 1610 la forêt de Chanoz fournira d'innombrables chênes pour la construction de la flotte d'Henri IV. Les chênes iront directement dans les arsenaux de Toulon où seront fabriquées les galères du roi.

La forêt a été infestée de loups et de brigands certaines périodes les habitants de Diemoz, Valencin et St Georges d'Espéranche étaient terrorisés, ils n'osaient plus aller dans le bois pour faire paître leurs animaux. Des lieux dit comme la grange du Loup ou Combe du Loup rappellent ces périodes difficiles.

Des écrits indiquent que les porcs constituaient la richesse la plus originale du mandement de Saint Georges grâce à la belle futaie de chênes de la forêt de Chanoz et aux glands qui s'y trouvaient. On entretenait les porcs à l'étable pendant une partie de l'année puis on les menait à la forêt au moment des glands pour les engraisser. Et l'élevage diminuait avec la réduction de la forêt de Chanoz.

Notons aussi que cette plaine est aussi un grand réservoir d'eau qui fournit plusieurs communes, ressources à préserver et prendre soin. La grange de la Fontaine rappelle une époque où l'eau très proche du sol alimentait une fontaine.



 Grange de la Fontaine

Bien après Jules César, d'autres personnages célèbres sont passés près de cette plaine ou forêt :

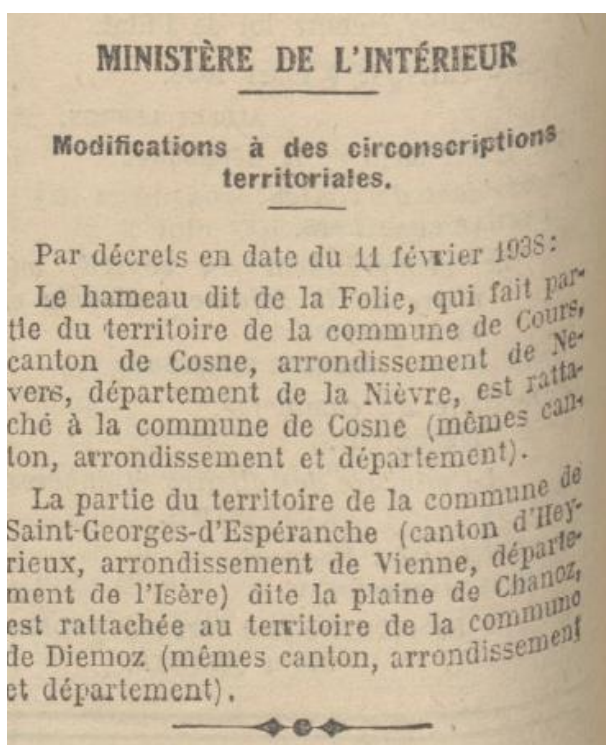
Catherine de Médicis avec son fils le jeune roi Charles IX, ses autres enfants et une partie de sa cour auraient traversé la Forêt de Chanoz quand ils entament un long périple à travers la France afin de pacifier le royaume et renforcer le lien avec la population suite aux ravages des premières guerres de religions. Ils font une halte au château de Septème dans la nuit du 16 au 17 juillet 1564.

En 1814, de fin mars à début juin, l'armée Austro Sarde occupe et vandalise la région et profitent des villages comme Diemoz et St Georges d'Espéranché.

En avril, un poste autrichien est établi à Triévoz Gillet, chez Michel Ravet. Le commandant autrichien, logé à Diémoz, reçoit du maire de Saint Georges, le 4 mai, 2 quintaux et demi de foin pour le fourrier *Viloz*. Le 20 mai, le commandant demande à nouveau au magasin de Saint Georges 18 rations de paille, 8 à 12 d'avoine, 14 de foin, du cuir pour semelles, pain et denrées alimentaires. La livraison devait être faite de suite ou il serait envoyé un peloton pour exécution. Saint Georges répond qu'il n'y a plus rien en magasin. Diémoz fait savoir qu'il va envoyer les troupes stationnées chez eux à Saint Georges. Mais Saint Georges répond qu'ils sont remplis de soldats et ne peut plus en loger, ni fournir de denrées.

En 1829, le général Lafayette est accueilli par le marquis de Sion à Montgoulet qui deviendra plus tard le rond-point de Lafayette. Le marquis de Sion possède à cette date le château de St Georges d'Espéranché et il a connu son hôte en Amérique. Le général Lafayette qui prépare la révolution de 1830, les Trois Glorieuses, fait un discours avant de continuer son voyage vers Vienne, mais la fête durera trois jours.

En 1939, une partie de la plaine de Chanoz est détachée de la commune de St Georges au profit de Diémoz et la guerre fera oublier les compensations. Le territoire de St Georges perd 432 ha malgré le refus de certains propriétaires.



Le 29 août 1944, vers 13 heures, un groupe de résistants cachés au carrefour des quatre routes de Diemoz ouvrent le feu sur un camion Allemand faisant partie d'un convoi de trois. Le convoi repart en marche arrière en direction du carrefour de Lafayette, en ayant capturé deux maquisards et une jeune fille : Lucette Buttin en otage. Au bruit de la fusillade, les maquis de Diémoz et de Saint Georges prennent position sur la crête, vers le chemin des Bresses.

Les soldats allemands décident alors de pénétrer dans la ferme Drevon pour se protéger et prendre la famille en otage, puis ce sera dans la ferme Sermet. Pendant 2 jours, les soldats et 8 membres de la famille vont vivre dans la peur dans les bâtiments de cette ferme, les assauts des maquisards, repoussés par les Allemands font des victimes. Dans la nuit, deux soldats allemands arrivent à quitter la ferme pour rejoindre Vienne et chercher des renforts. Dès les premières heures du 30 août, des camions chargés de SS arrivent de Vienne et investissent le carrefour de

Lafayette et mettent le feu à l'auberge, à un bâtiment agricole de la ferme Sermet (Emile Sermet est retrouvé mort sous les décombres) et à une petite maison sur la route D53 qui monte vers Saint Georges. Un des camions rejoint la ferme et les otages sont sortis et alignés contre le mur. Après de longues discussions entre opposants, les Allemands remontent dans les camions emportant leurs morts et leurs blessés et vers 13 heures 30, repartent vers Vienne, laissant les otages en vie.

Par deux fois, la plaine de Chanoz a accueilli le fameux Tour de France cycliste.

17 Juillet 1981 lors de la 22-ème étape « Morzine-St Priest » les cyclistes traverse la plaine direction Valencin. Le vainqueur du tour sera cette année Bernard Hinault.



Le maillot jaune porté par Hinault en tête du peloton.

Le 16 Juillet 2016, 14ème étape « Montélimar-Villard les Dombes » venant de Septème, les coureurs foncent sur Lafayette, direction l'Alouette. Christopher Froom sera le vainqueur.



Traversant la plaine de Chanoz entre Lafayette et l'Alouette, le maillot vert en tête.

La plaine de Chanoz a son histoire, qui peut se résumer à : de Jules César à Bernard Hinault, la plaine de Chanoz a été foulée par de nombreux conquérants en quête d'une gloire éphémère.

Texte complété par Mme Brigitte Groix, petite fille Sermet.

Qui êtes-vous Saints Georges ? D'où venez-vous ?

Par Jean Marc Labruyère

Environ 80 cités, villes, villages ont pour nom Saint-Georges. Le nombre d'églises dédiées à ce saint est encore plus important. Qui est donc ce Georges pour avoir une si grande popularité ? Le 1^{er} Georges connu se nomme Gheorghios qui signifie cultivateur, Georgius en latin, Georgio en Italien et Georgii en ancien français et enfin Georges qui est une construction intellectuelle tardive.

Selon l'hagiographie¹ Georges serait né en 275 à Lydda en Cappadoce, une région de la Turquie actuelle, qui faisait partie de la Grèce sous domination romaine à l'époque. Georges, officier de l'armée romaine, refusant d'honorer l'empereur Dioclétien son patron. De confession chrétienne il fut persécuté de façon effroyable puis décapité en l'an 303 cependant il survécut ! Le personnage est capté et adopté par l'Église catholique (malgré les réticences de clercs qui trouvaient ses exploits et sa légende peu crédibles et outrés), malgré tout il inspira un grand nombre d'artistes peintres et sculpteurs qui représentent le magnifique chevalier, à pied ou à cheval, tantôt armé d'une lance, tantôt d'une épée, il affronte un dangereux saurien ou un ridicule lézard. Mais il est magnifié par Jacques de Voragine, moine dominicain devenu archevêque de Gènes, hagiographe Italien, auteur d'un ouvrage considérable connu sous le titre de « La légende dorée » au XII^e siècle. Il fait de Georges un sauroctone (tueur de dragon) parmi la quarantaine existante.

En 474, Mamert évêque de Vienne met en place une série de manifestations religieuses « les rogations » qui consistent en jeûne, prières et processions. Ces rogations possèdent un caractère agricole affirmé qui concerne exclusivement la protection des récoltes. Mamert va tout naturellement solliciter de Georges la protection des terres environnantes. Ce n'est qu'au XIII^e siècle que sont découvertes en Palestine les reliques du martyr, apportées par Édouard futur roi d'Angleterre, qui passant par Lyon rencontre son oncle Philippe de Savoie, constructeur d'un château dans le domaine de Pénence que son frère Pierre vient d'acheter aux moines Cisterciens de Bonnevaux.

Déjà, croit-on, une terre dite de Saint-Georges jouxte celle de Pénence, le nom de la ville neuve est d'évidence tout trouvé, ce sera Saint-Georges en Pénence.

Les terres sont parsemées de petites chapelles dédiées à divers personnages. Dans notre secteur : San Vite², Fanferlin ou San Serlin, les Chapelles, Saint Jean, Sainte Croix, Saint Antoine et notre Saint Georges « Georgii » que l'on trouve dans la liste des toponymes anciens.

¹ Hagiographie : ouvrage sur les choses saintes, écrits sur la vie des saints.

² San Vite : contraction de saint Vitalis

Dans notre région Dauphinoise Georges est décliné de diverses façons : Geoère, Joère, Geoirs (en Valdaine), Geoire, Georios, Géours et bien d'autres selon les régions et pays. Certains auteurs pensent que la Georgie est liée à Georges. À noter que Georges se prononce « Zorze » en patois local.

Georges est patron de l'Angleterre et des chevaliers. Il est écrit que dès le IV^e siècle sa mémoire était vénérée, au IX^e siècle un demi-millénaire plus tard en 857 son nom surgit dans un acte de donation qu'un propriétaire de Carentenaco (Charantonay) attribuait au bénéfice de l'évêque de Vienne. Cet acte situe une des limites de ses terres aux confins des terres et silves de Saint Georgii (où se trouvaient-elles ?). Il n'est pas fait allusion à un village. Curieusement ce nom ne paraîtra pas avant 1250 alors que les moines de Bonnevaux constituent, depuis leur installation en 1150, de multiples et considérables acquisitions de terres et bois que les cartulaires enregistrent sans jamais inscrire dans leurs documents le nom de terres de Saint Georges situées vraisemblablement à proximité du domaine de Pénence.

En 1250 dans le même temps le pape Innocent IV présent dans la région missionne les cardinaux Hugues du titre de Sainte Sabine et Guillaume de la basilique des 12 apôtres à découvrir (on dit inventer) les reliques de plusieurs personnages anciens évêques de Vienne. Les cardinaux, parmi les multiples sarcophages situés dans la nécropole gallo romaine située sous la petite église Saint Georges accolée à Saint Pierre, participent à la révélation des vestiges vénérables des bienheureux : Aaron, Naamat, Pantagathus, Aquillin, Georgius, Aethérius ou Euthere.

Georges hypothétique évêque de Vienne, serait décédé en 677, il est sanctifié automatiquement par sa qualité d'évêque. Il est cité dans le martyrologe d'Adon évêque lui-même (799-875), qui augmenta la liste des sacrifiés martyrs de Vienne en empruntant à Lyon, ville concurrente à la primauté³, des noms tels Blandine. Adon est qualifié de faussaire par ses pairs, c'est lui qui cite Georges, en marge d'une liste, qui n'entre pas dans les divers martyrologes précédents. Le « Petit Romain », martyrologe, est un faux qu'Adon est le premier à utiliser. Une addition en marge de Saint Georges (martyris) passio georgii apocrypha. Il suffit à Adon qu'un personnage soit situé en un lieu pour qu'il l'y fasse mourir, après l'avoir fait devenir évêque, il ne reste au compte d'Adon que la plus déplorable série d'identifications hasardées et d'erreurs. Pour obtenir un texte d'Adon à peu près pur dans ses grandes lignes il faudrait faire les modifications suivantes :

- 1- Supprimer les notices concernant les papes
- 2- Supprimer les mentions viennoises également signalées comme additionnelles
- 3- Nous pouvons établir qu'Adon a lui-même inventé de toutes pièces ce prétendu document romain.

³ Primauté : ce qu'on met au 1^{er} rang, représentant du pape en Gaule.

Nota, ces textes sont tirés des martyrologes historiques du Moyen âge de Dom Henri Quentin.

C'est ainsi que deux Georges vont concourir, doubles protecteurs de la ville double de Saint Georges dans Perenche, issus de l'église double de Saint Georges et Saint Pierre de Vienne.

Pour la petite histoire il est fait référence à deux Guigues : celui de Saint Georgii (Saint Geoires en Valdaïa ou Valdaine) sénéchal de l'archevêque de Vienne et Guigues de Perenchii cellérier de l'abbaye de Bonnevaux, tous deux lettrés témoins lors de la rédaction de textes officiels. Tout semble fonctionner par deux dans l'histoire locale car après Jacques de Voragine, qui héroïsa Georges, voici Jacques de Saint Georges, maçon renommé qui édifia le château modèle de notre cité.

Enfin, pour en finir avec les doublons qui participent aux confusions, voici un trio d'églises qui comptent dans le secteur :

- 1- Saint Georgius de Vienne VIII^e siècle
- 2- Saint Georgii en Valdaine XII^e siècle
- 3- Saint Georges dans Pérenche (d'Espéranché) XVI^e siècle, aucune trace d'église antérieure.

Notre commune, est-ce une exception, possède deux protecteurs du même nom : Georges de Lydda et Georges de Vienne. Pour les deux personnages la légende tient une place importante dans leurs biographies. Il paraît peu probable que l'un et l'autre aient réellement existés, mais les légendes et les croyances tendent avec le temps à devenir des vérités. Nos Georges ne sont pas en compétition, il faut croire que leur protection est efficace, la cité se développe de façon impressionnante, quiconque vient y trouver refuge.



Vieille église de St-Georges d'Espéranché

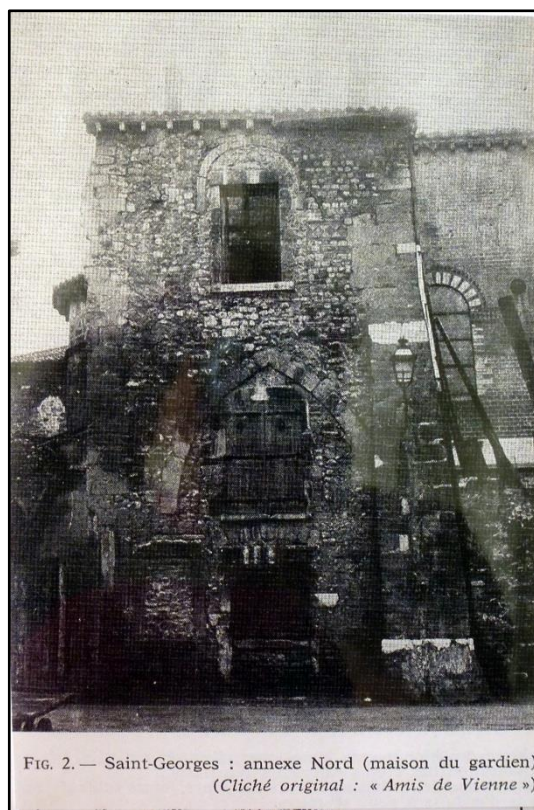


FIG. 2. — Saint-Georges : annexe Nord (maison du gardien)
(Cliché original : « Amis de Vienne »)



Église Saint Georges de St-Geoire en Valdaine



Le vrai Patron de Saint Georges c'est moi avant toi !

Georges de Lydda

et

*Même pas vrai c'est moi évêque de Vienne qui suit
le vrai patron de Saint Georges*

Georges de Vienne

Repères pour comprendre la naissance de notre village¹

présentés par R.M. Faure

Introduction

De nombreux restes attestent une forte présence romaine² sur nos territoires. Sous les Francs la population a diminué mais depuis Charlemagne elle est de nouveau en croissance du fait de l'émergence de deux faits de société qui vont la faire croître jusqu'aux pestes de la fin du XIV^eme, pestes qui vont décimer un tiers de la population. Les deux évolutions pré-citées sont l'avènement de la féodalité et le renouveau de l'église. Tout ne s'est pas fait en un jour, ces transformations de la société courent sur trois siècles. Notre territoire est très peuplé pour l'époque, la ville de Vienne étant le débouché principal pour ses produits.

Pour la féodalité, c'est le roi de France qui initie dans un texte ce mouvement. En 847, Charles le Chauve promulgue le capitulaire de Mersen, qui marque le début de la féodalité. Charles II invite tout homme libre à se choisir un seigneur, que ce soit le roi ou un autre seigneur «Volumus ut unusquisque liber homo in nostro Regno Seniore, qualem voluerit in nobis & in nostris Senioribus, accipiat» (Nous voulons que chaque homme libre dans notre royaume reçoive pour seigneur celui qu'il aura lui-même choisi, soit nous-même, soit un de nos fidèles).

Fort de leurs droits régaliens, les seigneurs vont protéger ces acquis en les développant pour mieux étendre leur pouvoir par un ensemble de droits et s'enrichir.

- Droit sur les péages (taxe à la circulation)
- Droit de douane (taxe à l'export sur la monnaie, le grain, la viande, le vin, le sel)
- Droit de pacage (taxe à paître pour les animaux, l'accès aux communs)
- Droit de fouage (taxe au feu, c'est à dire sur l'habitation)
- Droit de corvée (le cerf doit s'acquitter d'un travail pour son seigneur)

Le renouveau de l'église porte le nom de réforme Grégorienne.

L'affirmation de la puissance de l'Église franchit un palier décisif avec la réforme grégorienne, que les historiens placent traditionnellement entre 1049 et 1122-1123, mais dont les effets se prolongent jusqu'au début du XIII^eme siècle, le IV^eme concile œcuménique du Latran, en 1215, pouvant apparaître comme son véritable aboutissement. Cette réforme doit son nom au pape Grégoire VII (1073-1085), qui en fut l'un des principaux protagonistes. Mais elle dépasse largement le pontificat de ce dernier, et même la papauté ou l'Église en général, pour affecter la société dans son ensemble en instaurant un véritable ordre ecclésial. Car la religion chrétienne joue un rôle central à l'époque féodale,

¹ En s'inspirant d'une BD de Florian Mazel et Vincent Sorel

² Celtes et romains ont laissé de nombreuses traces comme les pierres à cupules, des chars, des bornes et le maillage de nos chemins.

dans la vie quotidienne et dans la vie politique. Loin d'être d'obscurs ermites repliés sur eux-mêmes, les moines, de plus en plus nombreux, constituent une force sociale de premier plan. L'Église prend une place si grande à cette époque qu'elle conteste bientôt le pouvoir des élites laïques et entend gouverner les comportements de chacun en édictant des règles morales de plus en plus rigides.

Ainsi la société comporte alors deux classes dirigeantes. Les nobles et les ecclésiastiques, qui à travers des luttes sourdes ou avérées vont transformer la majorité des autres gens en serviteurs et même esclaves. L'apparition de la bourgeoisie changera bien peu la condition de cette troisième classe qui n'évoluera qu'avec une instruction mieux partagée, bien des siècles plus tard.

La féodalité

La féodalité est fondée sur la force, celle de l'épée, qui est la traduction d'un droit supérieur venant de l'ancienneté que les filiations justifient. La propriété se transmet par le mariage et la reconnaissance (suzeraineté) des droits est une obligation. Peu à peu l'écrit va codifier ces relations, mais bien trop souvent c'est l'épée qui décidera. Pour être reconnu, la maison forte ou le château sont des marqueurs de puissance et servent aussi à se défendre des ambitions voisines. Pour les construire il faut de l'argent et des bras. La troisième classe, ceux qui ne sont rien, va fournir ces bras (corvées) et aussi les produits à vendre pour remplir les caisses du seigneur, toujours vides. Entre seigneurs, c'est en permanence des tensions pour récupérer un bout de territoire qu'un ancêtre avait (peut-être) possédé ou qu'un mariage mal réfléchi avait enlevé à la famille. Les filles des seigneurs sont alors une denrée marchande, souvent promises dès leur plus jeune âge, et les mésententes futures ne font que complexifier les conflits. Ces guerres permanentes, ou presque, avec des traités très vite oubliés, entravent le développement du territoire du fait des morts qui s'ensuivent et les razzias qui ravagent les champs et détruisent les villages.

En raison du coût de plus en plus élevé de leur mode de vie, seigneurs et chevaliers augmentent le volume de leurs prélèvements sur les paysans, contraignant ces derniers à travailler plus pour produire plus (déjà...). Cette pression seigneuriale accrue s'étale en réalité sur plusieurs siècles et connaît sans doute sa phase la plus intense au XII^{ème} siècle, lorsque les seigneurs laïques sont obligés de compenser la perte de leurs revenus ecclésiastiques, les dîmes notamment, captés par les clercs et les moines à la suite de la réforme grégorienne. C'est notamment le moment où se diffusent les redevances « à part de fruits », dont le montant n'est pas fixe mais proportionnel aux récoltes, à l'image de la dîme. De nombreuses chartes attestent cette évolution.

Car, en effet, la seconde classe est en conflit avec le pouvoir de l'épée, et par l'invocation du divin elle va prendre une importance grandissante dans la société. Les seigneurs vont

avoir de nombreuses limitations, perdre un certain nombre de droits comme celui de la dîme, ce qui contraint certains d'entre eux à l'oubli.

Pour les laïcs, le principe d'indissolubilité des unions devient plus contraignant car l'Église s'oppose aux répudiations qu'elle juge abusives. Au cours du XII^{ème} siècle, le mariage devient même un sacrement, qu'il convient de célébrer publiquement en présence d'un prêtre à la porte des églises. Les clercs cherchent également à mieux faire respecter les interdits de parenté et à empêcher les alliances unissant des parents trop proches. Ce faisant, la réforme contrarie certaines stratégies aristocratiques et prend une dimension souvent politique.

Le clergé

Si la société est féodale, entre le X^{ème} et le XI^{ème} siècle, elle est aussi et surtout chrétienne. Cela signifie concrètement que les croyances et les comportements, ceux des paysans comme ceux des élites, ceux des femmes comme ceux des hommes, sont profondément imprégnés de religion chrétienne. Ainsi, par exemple, la naissance revêt-elle moins d'importance que le baptême qui assure à l'enfant la « vraie vie » et une place dans l'Église, c'est-à-dire dans la société. Ainsi la mort, au-delà de la peine des vivants, est-elle d'abord conçue comme l'entrée dans l'au-delà, même si l'on hésite encore sur la destinée de l'âme : va-t-elle immédiatement gagner le paradis (ou l'enfer !) ou bien attendre, dans une sorte de sommeil éternel, le retour glorieux du Christ à la fin des temps et le Jugement dernier ? Ainsi le travail de tous les jours apparaît-il comme un châtiment de l'humanité pour le péché originel et, en même temps, comme l'instrument d'un rachat possible. Ainsi encore l'excommunication, c'est-à-dire le fait d'être exclu de la messe dominicale par l'évêque ou le prêtre, non seulement retranche celui qui la subit de la communauté chrétienne, mais encore le met au ban de la société tout entière. Une menace d'excommunication n'est pas à prendre à la légère !

Les X^{ème}, XI^{ème} et XII^{ème} siècles connaissent une multiplication sans précédent des fondations de monastères, masculins mais aussi féminins. Comme les abbayes de Cluny, fondée en 910, ou de Cîteaux, fondée en 1098, de Bonnevaux en 1107. Le fondement de la vie monastique réside dans la « fuite du monde », c'est-à-dire la volonté de se retirer de la société pour mener en communauté une vie consacrée à la prière, à l'étude et aux offices religieux. En faisant cela les moines créent une sorte de petit monde à eux, gouverné par un chef, l'abbé, et régi selon des principes et des usages établis par la règle de saint Benoît, qui constitue la référence absolue depuis l'époque carolingienne. Le cloître, symbole du paradis, est le lieu central des abbayes, autour duquel se déploient tous les autres bâtiments : l'église, où les moines célèbrent le culte, le scriptorium, où ils copient les manuscrits, la salle du chapitre, où la communauté se réunit pour écouter un chapitre de la règle (d'où son nom !) et s'occuper des affaires courantes, le dortoir, le réfectoire, la cuisine, etc.

Mais, si le monachisme rencontre un tel succès, c'est surtout parce que les moines jouent un rôle fondamental auprès des puissants. Comme ils incarnent une sorte d'élite chrétienne, les puissants, à l'image des rois et des princes, cherchent à leur être associés et à bénéficier de leurs suffrages, c'est-à-dire de leurs prières et de leurs célébrations. C'est pourquoi toute lignée seigneuriale d'un certain rang se doit de fonder ou de patronner un monastère et de multiplier les donations en sa faveur. Se développe ainsi un système d'échanges mutuels qui prend l'allure d'un véritable pacte social : les laïcs donnent des terres et, en échange, les moines œuvrent pour leur salut et entretiennent la mémoire de leurs ancêtres. Entre le X^{ème} et le XII^{ème} siècle, les moines, en particulier ceux de Cluny, se sont fait une spécialité de ces services pour les morts. L'abbé Odilon de Cluny (994-1048) a même « inventé » la fête des morts, encourageant la célébration d'un jour de commémoration des défunts, fixé le 2 novembre, au lendemain de la fête de tous les saints.³

Cette évolution est liée à la manière dont on conçoit désormais le principal sacrement chrétien : l'eucharistie. Selon celle-ci, et c'est encore le dogme catholique aujourd'hui, le pain et le vin sont transformés par le prêtre au cours de la messe en vrai corps et vrai sang du Christ. Le vrai corps et le vrai sang du Christ ne pouvant être manipulés par des mains impures, la sexualité, considérée au mieux avec soupçon, au pire avec répulsion, devient le critère majeur pour différencier clercs et laïcs. Alors que les clercs sont voués au célibat et à l'abstinence, les laïcs sont destinés au mariage et à une sexualité dont la seule finalité est la procréation. Conçue comme exemplaire, la vie monastique déteint sur l'état de vie clérical en général : l'obligation du célibat devient une règle absolue pour les prêtres, qui sont encouragés à répudier leur compagne et ne peuvent plus transmettre leur charge paroissiale à leur fils.⁴

En outre, aucune sorte de serment ou d'hommage ne peut lier un clerc à un laïc. Ce qui pose la question : le roi a-t-il une dignité religieuse spécifique ? À l'échelle locale, au niveau des paroisses et des seigneuries, le bouleversement n'est pas moins grand. Les réformateurs réclament la fin de la possession des églises par les seigneurs, ainsi que le transfert à l'Église de toute une série de biens et de droits désormais considérés comme injustement détenus par les laïcs. C'est notamment le cas de la dîme, cette taxe d'un dixième des récoltes et des nouvelles bêtes nées dans l'année, qui était souvent collectée par les seigneurs parce qu'elle était perçue comme une taxe publique ou parce qu'elle représentait une sorte de contrepartie à l'entretien des églises. Les populations sont plus rigoureusement encadrées par des structures dont la nature territoriale se renforce : le diocèse, gouverné par l'évêque, la paroisse, où l'on assiste aux cérémonies religieuses, où l'on paie la dîme et où l'on fait inhumer ses morts. La naissance du cimetière chrétien, c'est-à-dire le regroupement des inhumations autour de l'église paroissiale au sein d'un véritable enclos sacré fait que dans

³ Ces concepts seront racontés dans deux grandes œuvres littéraires, vers 1260 par la « Légende dorée » de Jacques de Voragine et surtout par la « Divine comédie » dès 1306, de Dante Alighieri. Avec la Bible ces deux ouvrages seront les œuvres les plus lues du Moyen-âge.

⁴ Auparavant les prêtres pouvaient se marier et fonder une famille.

les campagnes, l'église et le cimetière figurent désormais au cœur de chaque village, parfois à l'ombre d'un château.

L'imaginaire se cale sur la vision d'un prêtre qui voit l'enfer et ses tourments, les morts ont une vie dans l'au-delà (vers 1090). Seul l'homme est créé à l'image de Dieu, l'animal est nommé par l'homme, appelé à le dominer. Monstres, envoûtements s'expliquent par la lutte entre le bien et le mal, le bénéfique et le maléfique, l'au-delà est monstrueux.

Dans la lutte pour le pouvoir entre chevaliers et ecclésiastiques, ces derniers encouragent les chevaliers à diriger leurs armes contre les ennemis de la chrétienté, c'est-à-dire les musulmans. Dans la seconde moitié du XI^{ème} siècle, de nombreux chevaliers français commencent à partir les combattre en Espagne. Mais un tournant est pris lorsque le pape Urbain II, ancien grand prieur de Cluny, prêche la première croisade à Clermont en 1095. Quatre ans plus tard, Jérusalem est prise et de nouveaux états féodaux contrôlés par les croisés sont en voie de formation. Dans la foulée, la fondation d'ordres religieux d'un genre entièrement nouveau, comme les Templiers, qui associent vie monastique et activité guerrière, dessine un idéal de chevalier chrétien appelé à une immense fortune. Pour beaucoup de chevaliers le voyage en terre sainte est sans retour et l'église récupère de nombreux biens. Mais aussi en France, la croisade contre les Albigeois (ou Cathares) montre cette volonté de faire disparaître toute tentative d'émancipation de la fêrule de l'église.⁵ En Savoie et Dauphiné quelques nobles se sont croisés, comme X de Beauvoir à la X croisade, la croisade des Albigeois n'a pas eu d'écho, par contre les Templiers se sont fortement implantés.

La vie paysanne

L'immense majorité de la population étant à la fois rurale et paysanne, tout essor économique et démographique repose nécessairement sur une augmentation de la production agricole. L'accroissement de la population peut ainsi être déduit de la multiplication des villages, des hameaux et des fermes. Il ressort également de la raréfaction des temps de jachère, cette mise en repos des terres cultivées durant un, deux ou trois ans, et de la division des parcelles de culture qui sont de plus en plus petites. Un autre indice est constitué par la pression croissante exercée sur les espaces incultes, forêts, landes et marais dont les ressources sont de plus en plus âprement convoitées. Il faut noter l'expansion de la culture de la vigne, qui concerne d'abord le midi mais que l'on constate partout. La vigne est en effet une culture spéculative. Elle nécessite un investissement de plusieurs années avant de commencer à produire. Le vin est ensuite surtout écoulé sur les marchés. L'archéologie montre que les outils retrouvés en fouilles (faucilles, houes, bêches, haches, émondoirs...) sont souvent de bonne qualité et témoignent d'une bonne diffusion du fer. L'étude des anciens pollens, piégés dans les tourbières notamment, révèle un milieu où la

⁵ Les cathares gardaient la foi dans le Christ, mais refusaient l'obéissance au clergé d'où cette chasse à l'homme, et le royaume de France a profité de l'affaiblissement du comte de Toulouse pour accroître ses domaines.

forêt n'occupe déjà plus qu'une place secondaire dans le paysage, et cela dès le X^eme siècle.⁶ Les récoltes sont plus abondantes du fait de l'amélioration des conditions climatiques et aussi de l'intensification du travail paysan sur les parcelles vivrières. À la différence des parcelles céréalières ou viticoles, les jardins, mais aussi la basse-cour et les troupeaux, qui échappent largement au prélèvement seigneurial sont particulièrement bien travaillés.

Cette amélioration globale des conditions de vie explique en grande partie l'acceptation par les paysans de l'alourdissement du prélèvement seigneurial et la rareté des révoltes. Pour autant, la prospérité ne met pas fin à la précarité. L'agriculture reste pour l'essentiel vivrière et vouée à l'autoconsommation. Or, les récoltes restent vulnérables aux aléas climatiques, en particulier aux pluies de printemps ou d'été qui ravagent les blés avant qu'ils ne soient engrangés, ou au gel et à la grêle qui détruisent les raisins avant qu'ils ne mûrissent. Les capacités de stockage, dans les greniers, les granges ou des silos enterrés, demeurent faibles, mal protégées des rongeurs, et en cas de disette cette faiblesse n'est pas suffisamment compensée par les échanges interrégionaux, car le système routier n'est fait que de chemins boueux et de quelques portions de voies romaines. L'élevage demeure trop faible pour fournir la quantité de fumure qui serait nécessaire pour amender les terres sans avoir à recourir à la jachère : chaque année, une bonne partie des terres demeure improductive. L'équilibre alimentaire reste donc fragile et, si les famines se raréfient, elles ne disparaissent pas. Certaines ont d'ailleurs marqué les contemporains, comme celle de 1032-1034, pour laquelle un chroniqueur évoque des cas extrêmes de cannibalisme.

Cet équilibre précaire explique l'importance primordiale des espaces incultes pour l'économie paysanne, qu'il s'agisse des forêts, des landes, des garrigues ou des marais. Ce sont des espaces de pâture indispensables pour les cochons, chèvres et moutons, vaches et bœufs. Forêts, roselières et oseraies fournissent aussi le bois d'œuvre pour la construction, les outils et les palissades, ainsi que le bois de chauffe et les charbons de bois pour résister aux froidures. La pêche, la chasse et la cueillette (baies, noix, noisettes, châtaignes) constituent des compléments alimentaires précieux, surtout en période de pénurie céréalière. Il n'est donc pas surprenant qu'un bon nombre des conflits entre paysans et seigneurs surgissent lorsque ces derniers tentent de limiter l'accès des paysans aux espaces incultes ou de s'en réserver l'usage, en particulier pour leur propre chasse.

De nouvelles strates dans la société

L'essor économique ne réduit pas plus les inégalités. Il semble même qu'il les accroisse. La plus flagrante est celle qui oppose l'aristocratie au reste de la société, car la croissance bénéficie surtout aux seigneurs qui disposent d'une main-d'œuvre abondante, gratuite ou peu onéreuse et des plus gros stocks de céréales ou de vin à écouler sur les marchés. Le développement des échanges favorise l'émergence de nouvelles catégories sociales

⁶ Saint Georges d'Espéranche possède deux grandes forêts, celle de Chanoz (plaine de Lafayette) et celle de La Blache (actuellement La Forêt)

intermédiaires, comme les agents seigneuriaux, les artisans ou les marchands. Même si elles sont peu nombreuses et peu homogènes, ces catégories se hissent au-dessus du commun, dans les campagnes comme dans les villes. Au sein même du monde paysan, une certaine stratification sociale commence à se dessiner. Ceux qui détiennent une charrue ou ceux qui parviennent à exercer et s'approprier un office seigneurial, à l'image des meuniers ou des collecteurs de redevances, voient leur condition s'améliorer de façon notable. C'est souvent dans leurs rangs que sont choisis les premiers représentants des communautés rurales lorsqu'il s'agit de négocier avec le seigneur un aménagement du régime seigneurial.

La vie au jour le jour.

La vie des paysans est une vie de labeur sur les terres du seigneur car ils dépendent tous d'un ou plusieurs seigneurs qui autorisent ou pas, mariage, donation. Il y a de nombreux niveaux de dépendance, les moins libres sont les serfs, ils n'ont aucun droit juridique, ils ne peuvent témoigner.

Le seigneur possède le four, le moulin, la forge. Ses droits de chasse montrent sa domination. Les espaces vides du village sont pour les travaux collectifs (battage) et les fêtes.

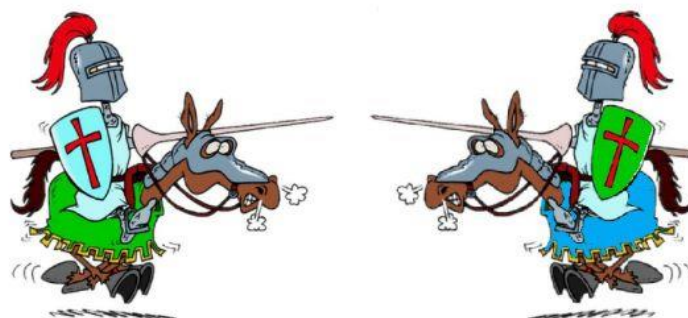
Les maisons des paysans sont petites car on y vit peu, autour de la maison il y a un abri pour les bêtes, un potager qui est très important pour ses fèves et ses légumineuses (le pain reste la base de la nourriture). La viande sur la table est rare.

La vie suit les saisons, l'hiver on tisse la laine, on fait des paniers, des pots.

Parfois des révoltes si la vie est trop dure. On en connaît peu, mais y en a-t-il peu ou ont-elles été oubliées ? La répression est sévère.

Conclusion

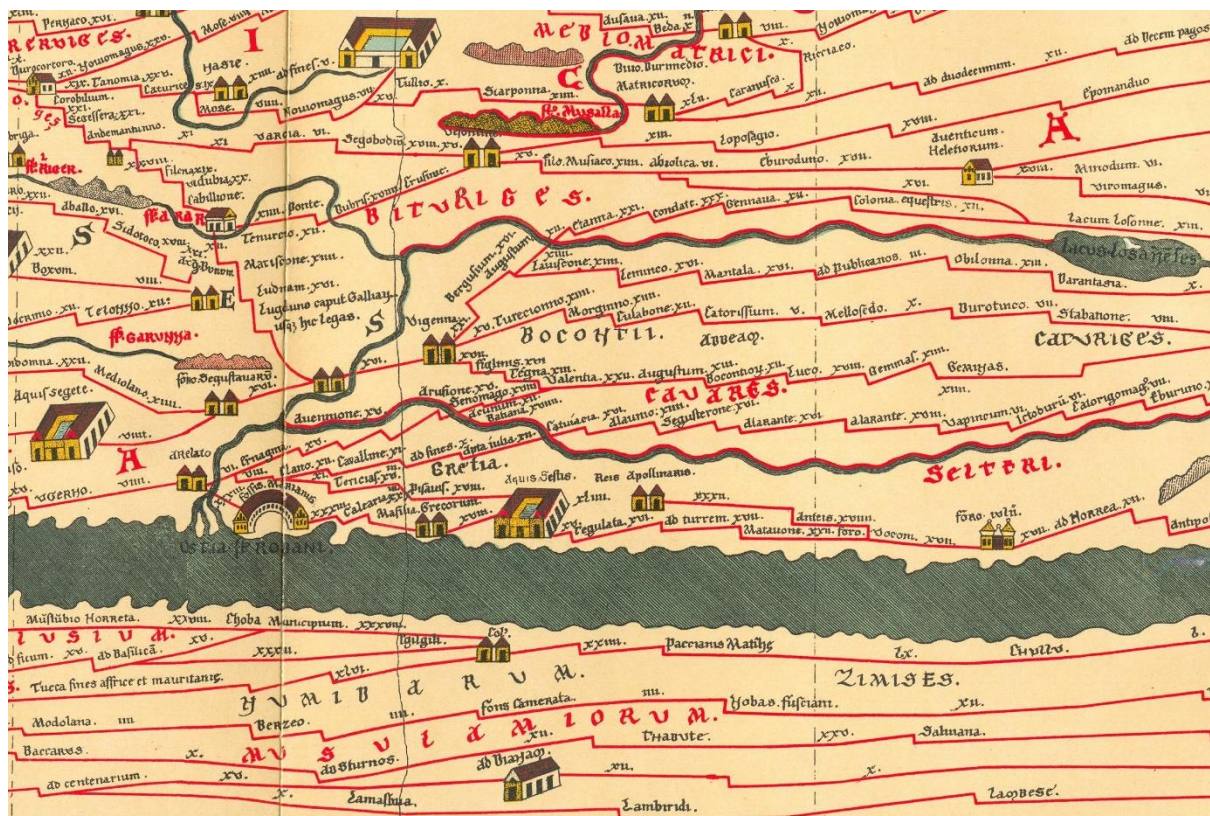
Ces trois siècles sont un point de bascule pour notre civilisation et en restent, pour combien de temps ? les fondements.



La voie romaine de Septème, Oytier, Diémoz continue à l'Est vers la Savoie

par R.M. Faure

Dès la conquête romaine, en Savoie, le réseau routier antique était dépendant de l'importance du rayonnement de Vienne. On ne peut passer outre l'une des premières voies construites par les romains, de Rome, de Milan à Vienne sous le règne d'Agrippa, qui servit longtemps encore après la chute de l'Empire pour le passage des armées et du commerce à travers les Alpes occidentales (via Agrippa). À l'époque romaine, le réseau ne se composait pas seulement de grandes routes et de grands chemins. Il y avait des chemins ordinaires, ou des chemins d'intérêt commun ». On trouvait aussi des « semiter » ou « demi » chemins muletiers, qui donna le mot « sentier »



Portion de la carte dite de Peutinger (1465-1547) avec Vienne, Bourgoin, Aoste, compilation de cartes romaines.

Sous le régime burgonde, toutes les routes furent peu à peu abandonnées. Ces peuples manquaient de commandement, ainsi la politique du « laisser-faire » avait beau jeu. Ce n'est que sous Charlemagne que l'on put remédier à cet abandon. Ainsi naquit la route du Mont-Cenis vers la fin du 'VIII' siècle. Vienne avait perdu de sa valeur et Turin se trouvait bien mieux que Milan, sur la route de Rome. La route passait par Bourgoin, La Tour du Pin, Domessin, l'ancienne route de l'Epine, le col de St Michel, franchissait le Guiers, arrivait aux « Ponts-des-Beaux-Voisins » jusqu'à Chambéry. De là elle prenait la direction de Turin, par La Ravoire, Chignin, Montmélian, franchissait l'Isère, continuait vers Aiguebelle, les côteaux des Hurtières, Pontamafrey et St Jean de Maurienne. Elle remontait l'Arc sur sa droite, la traversait sous St André pour se rendre à Bramans par Modane et Saint-Antoine. Elle gravissait le col du Petit-Mont-Cenis, par St Pierre d'Extravache et redescendait sur Suse par la Novalaise, puis Turin.

Ainsi était créée cette grande artère que le trafic international n'a plus quittée depuis. Elle sera le passage le plus fréquenté des Alpes de Savoie. Il ne figure point sur les itinéraires romains. Se succéderont sur ce col historique : Pépin le Bref en 754, Charlemagne en 773 et nombre personnages illustres.

(ref : J.Y. Sardella, Colloque de la Roche sur Foron, 2018)

Inauguration de la Caisse d'Epargne de St-Georges-d'Espéranche

Journal de Vienne 30 Mai 1914

ST-GEORGES-D'ESPERANCHE

Inauguration de la succursale de la Caisse d'Epargne de Vienne. — Dimanche avait eu lieu à St-Georges-d'Espéranche l'ouverture d'une succursale de la Caisse d'Epargne de Vienne, avec le concours d'une délégation du conseil des directeurs de la Caisse centrale, composée de MM. Barnier, président ; Châtel, secrétaire ; Colin, administrateur, et Gauthier, comptable.

A 10 heures du matin, la délégation a été reçue, salle de la mairie, par le conseil des administrateurs de St-Georges-d'Espéranche, composé de MM. Viviant, maire, président ; Pin H., caissier ; Chabroud P., Vireton F., Vireton G., Gros-sat J., Pierry E., Chaumartin E., Janin E., Richard F., Pirodon C., Gonon A., Lassalle L. Au nom du conseil d'administration, M. Viviant, maire, a souhaité la bienvenue à MM. les délégués de la Caisse centrale et a excusé M. Rambourg, administrateur, absent pour cause de maladie.

M. Barnier, président du conseil des directeurs, a ensuite remercié M. le maire et les administrateurs de leur gracieux concours, a fait l'historique de la Caisse d'épargne de Vienne et a terminé en expliquant le fonctionnement de la Caisse et le rôle des administrateurs de la succursale.

La séance est alors ouverte pour les opérations de la Caisse. En voici les résultats : quatre versements, dont le montant s'élève à 1.200 francs ; remboursement, néant.

A midi, la séance étant terminée, un banquet intime, offert par la délégation de la Caisse centrale, a réuni à l'hôtel Chapéron les délégués de la Caisse centrale et les administrateurs de la succursale. Le menu délicieux, les vins généreux ont entretenu la plus franche gaieté et ont fait honneur à la vieille réputation de l'hôtel Chapéron.

Au cours de ce repas, et sur l'initiative de M. A. Gonon, président du Sou des Ecoles, une quête, faite en faveur de cette œuvre de bienfaisance, a produit la somme de 8 fr. 20. Nos remerciements à ces bienfaisants donateurs et amis de l'épargne.

En terminant, nous adressons nos meil-

leures félicitations à notre vaillante municipalité et tout spécialement à M. le maire pour son initiative inlassable et pour cette création de caisse d'épargne qui rendra de grands services aux habitants de Saint-Georges et des communes environnantes.

Nous rappelons aux intéressés que la Caisse est ouverte à la mairie tous les dimanches, de 10 à 11 heures, jours de fête exceptés.



Qui retrouvera l'air de cette vieille chanson ?

LE DEPARTEMENT DE L'ISERE

Beau département de l'Isère
A Goncelin je prends mes fruits
Mes bons navets sont à Flachères
La Chartreuse a mon elixir
Ah qu'ils sont doux les bains d'Uriage
Mon thé se cueille à Bourg-d'Oisans
Mon fromage est à Sassenage
L'Isère est mon département (bis)

Beaurepaire est ma boucherie
Et mes farines sont à Bourgoin
La Tour-du-Pin ma charcuterie
Je bois du vin de Saint-Savin
J'aime à manger les poulets d'Aoste
Ma moutarde est à Saint-Jean
J'aime la liqueur de La Côte
L'Isère est mon département (bis).

Voiron fait mes chemises fines
Et mes soieries sont à Meyzieu
Vienne fabrique ma ratine
Et mes habits viennent d'Heyrieux
Saint-Georges fournit ma coiffure
Grenoble me fournit mes gants
L'anthracite vient de La Mure
L'Isère est mon département (bis).

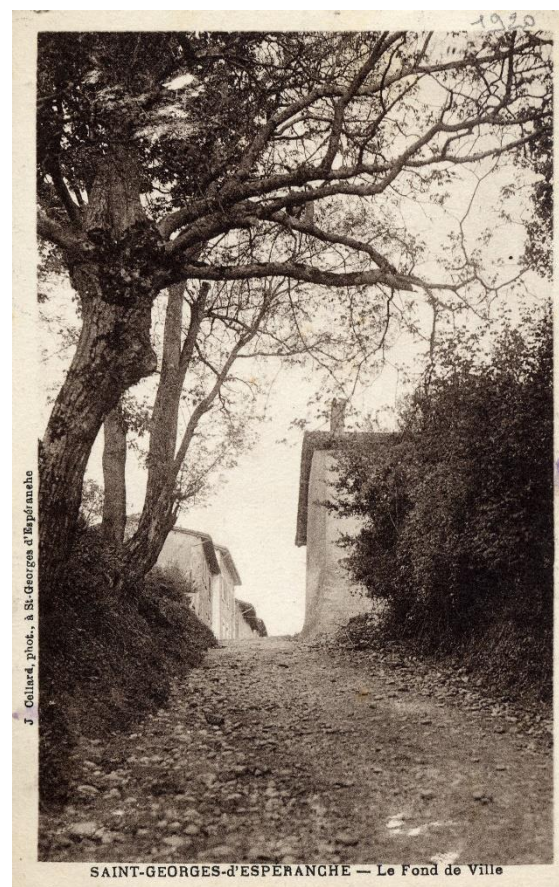
Les noisettes de notre France
Ne sont pas les noix de Tullins
Personne n'est dans l'ignorance
Des tomates de Saint-Marcellin
Et le bon vin de la vallée
Les truites de Pont-en-Royans
Ont une bonne renommée
L'Isère est mon département (bis).

Les mausolées de nos ancêtres
Sont en pierre de l'Echaillon
La toiture en a été faite

En ardoises d'Allemont
Mon papier se fabrique à Fures
Mes bas se tricotent à Moirans
A Izeaux je prends mes chaussures
L'Isère est mon département (bis).

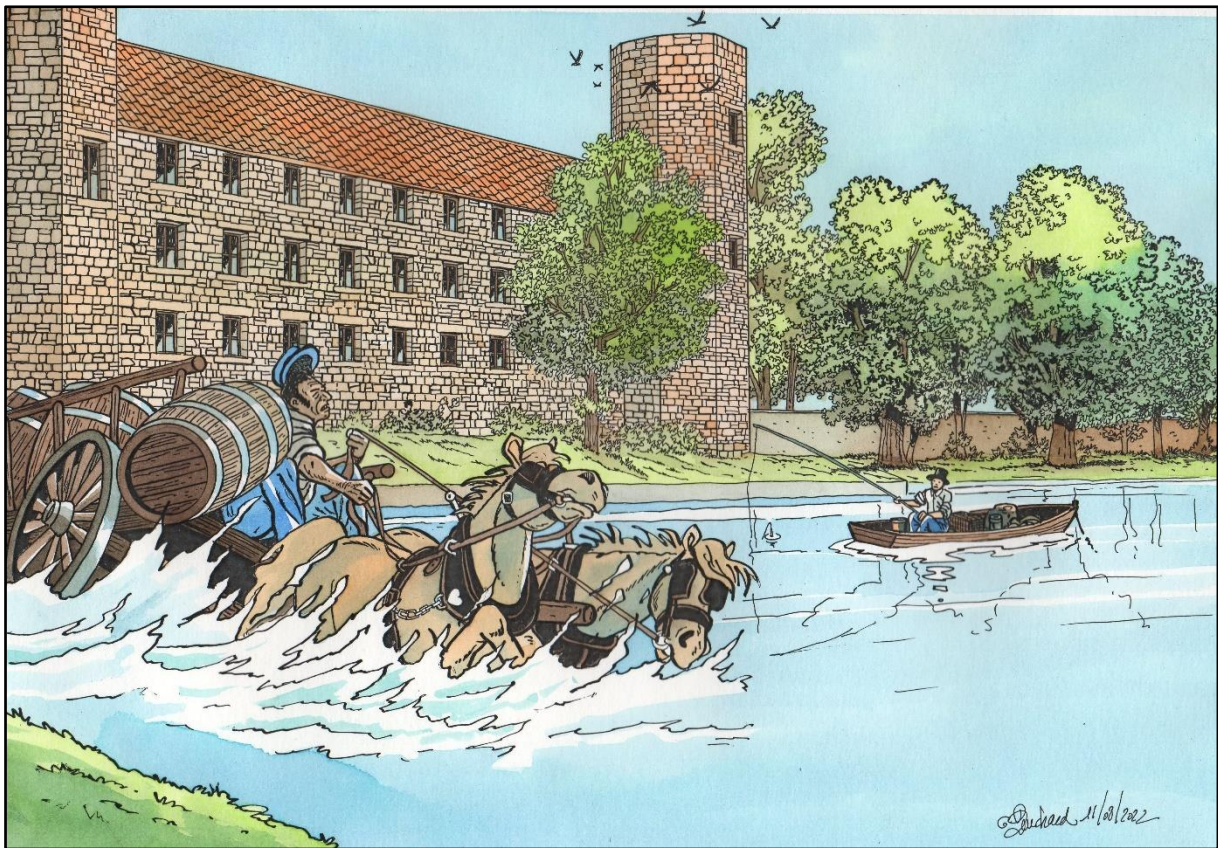
J'ai bâti ma maison charmante
En pierre de Trept il est certain
Le bois qui en fait la charpente
Je l'ai pris au Pont-de-Beauvoisin
D'Allevard le fer m'est utile
De Grenoble vient mon ciment
Mon plâtre vient de Vizille
L'Isère est mon département.

*St Georges était connu pour ses chapeaux
exportés jusqu'à Paris.*



Route de Septème : l'entrée du village

Fait divers à St-Georges-d'Espéranche



Ce dessin de G. Bouchard représente un fait réel. Sur le chemin étroit qui longeait Les Terreaux pour aller au Revoireau, une charrette a glissé sur la berge, tout le chargement est tombé à l'eau. Les chevaux empêtrés dans leurs harnais se sont noyés dans les douves profondes. On remarquera la grande façade sud du château, les trois étages et la tour d'une hauteur double de celle qui existe encore.

L'histoire, grande ou petite appartient à tous et tous pouvons y contribuer, simplement en écrivant les choses avant qu'elles ne s'oublient. Chacun peut donc contribuer et nous l'aiderons à mettre en forme ses anecdotes et ses histoires comme témoignages de ce passé qui a fait ce que nous sommes et qui éclaire notre avenir. Ou, aussi retrouver les usages d'objets incongrus comme ci-dessous.



Testeur de poudre, pour vérifier la qualité d'une poudre noire.

Venez aux compagnons, la cotisation annuelle, par famille, est de 20 euros et donne droit aux deux cahiers de l'année. Devenant compagnon vous êtes invité à participer, même de loin, et vous recevrez chaque mois un compte-rendu des travaux l'association maintenant plus que trentenaire. Votre soutien nous importe. www.cmj-stgeorgesdesperanche.fr